

**DÉCISION SUR LA CRÉATION DU SECRÉTARIAT DU COMITÉ
CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE SUR LA CORRUPTION À ARUSHA,**
Doc : Assembly/AU/14 (XVIII) Add. 2

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République-Unie de Tanzanie d'abriter le Secrétariat du Comité consultatif de l'Union africaine sur la corruption à Arusha ;
2. **RAPPELLE** la Décision de la trente-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA qui s'est tenue à Lusaka (Zambie) en juillet 2001 et la déclaration adoptée par la première session de la Conférence de l'Union africaine qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, au cours de laquelle, un appel a été lancé pour la mise en place d'un mécanisme coordonné pour lutter efficacement contre la corruption ;
3. **RAPPELLE EGALEMENT** les Décisions EX.CL/603 (XVII) et EX.CL/680 (XIX) des dix-septième et dix-neuvième sessions ordinaires du Conseil exécutif, qui se sont tenues respectivement à Kampala (Ouganda) en juillet 2010 et à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011, aux termes desquelles, les ministres ont demandé à la Commission de rendre pleinement opérationnel le Secrétariat du Comité consultatif sur la corruption ;
4. **RECONNAIT** l'importance du rôle du Secrétariat dans la promotion et le renforcement des mécanismes requis pour prévenir, déceler, punir et éradiquer la corruption et les infractions connexes dans les secteurs public et privé en Afrique ;
5. **RECONNAIT EGALEMENT** l'importance de la mise en place du Comité consultatif dans le cadre de l'établissement d'une étroite collaboration avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples pour le développement et la promotion de ces mécanismes ;
6. **DEMANDE** à la Commission de prendre, en collaboration avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, les mesures nécessaires pour la réussite du projet de création du Secrétariat ;
7. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de présenter, au cours de la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en juillet 2012, un rapport sur la mise en œuvre de la présente décision.

2011

Decision on the Establishment of the Secretariat of the African Union Advisory Board on Corruption In Arusha, the United Republic of Tanzania Doc: Assembly/Au/14(Xviii) Add.2

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1317>

Downloaded from African Union Common Repository